

Séjour de la Santé

Prévention, domicile, parcours, attractivité des métiers, recherche clinique, réforme du financement

la FEHAP construit ses propositions autour de 6 principes fondamentaux

Paris, le 05 juin 2020 – Le 25 mai dernier s’ouvrait le Séjour de la Santé auquel la FEHAP est partie prenante. La Fédération propose une contribution axée autour de 6 principes fondamentaux : la prévention et le parcours des personnes à partir de leur domicile et l’attractivité des métiers, mais aussi une gouvernance des établissements et services simple et réactive, un renforcement de la coordination et les partenariats sur les territoires, un pilotage du système de soin et d’accompagnement plus opérationnel et responsable, un financement à finalité vertueuse, sécurisante et responsabilisante.

La FEHAP, fédération de référence du secteur privé solidaire, prône une vision de la santé dite « globale », partagée par l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui la comprend comme un état de complet bien-être physique, mental et social, ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d’infirmité. De ce point de départ crucial, le système de santé doit se penser de manière transversale, se basant sur la coordination de tous les acteurs et tous les secteurs : sanitaires, sociaux, médico-sociaux, publics ou privés. C’est dans cette perspective que la FEHAP porte les 6 axes suivants :

Une organisation de la santé partant de la Prévention et prenant en compte le parcours des personnes à partir de leurs domiciles

- *Structurer une 1ère ligne du système de santé accessible à tous, intégrant les acteurs du domicile portant les missions d’accès aux soins, de prévention, de promotion et de coordination des parcours avec un financement, pour partie populationnel qui valorise ces compétences. Elle constitue la première porte d’entrée dans le système de santé pour les personnes en situation de fragilité.*

Une amélioration de l’attractivité des métiers

- *Reconnaître les métiers à leur juste valeur en termes de rémunération, tout en laissant aux branches professionnelles une marge de manœuvre pour construire des stratégies de valorisation des parcours professionnels propres à leur activité et à leurs spécificités. Cette priorité commence par le salaire des infirmières qu’il faut ramener à la moyenne européenne, sans toutefois oublier les autres salariés, dont les médecins, dont les salaires ont décroché par rapport à leurs homologues européens.*

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –

maryse.dewever@fehapa.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehapa.fr - 01 53 98 95 44

Une organisation et une gouvernance des établissements et services simple et réactive

- *Mettre en place un assouplissement réglementaire des contraintes pesant sur les établissements de santé afin de faciliter les coopérations, l'assouplissement des cadres de fonctionnement des organisations pour répondre aux enjeux de crise, accompagnée d'une valorisation des structures de taille modeste. Cette recherche de fluidité doit aussi interroger les modalités de la simplification de l'organisation quotidienne, de l'exercice des tutelles et des règles de facturation.*

Un renforcement de la coordination et des partenariats au niveau territorial

- *Mettre en place une instance de pilotage et de concertation territoriale des acteurs sanitaires et médico-sociaux qui sera chargée de la promotion de la coopération entre les établissements sanitaires et médico-sociaux.*

Une refonte plus opérationnelle et responsable du pilotage du système

- *Clarifier les compétences entre les échelons national et régional à partir d'une décentralisation effective du pilotage du système de santé : conférer aux Agences Régionales de Santé (ARS) une fonction de régulation régionale du système de santé via un transfert de compétences et leur retirer la tutelle directe des établissements publics pour renforcer leur indépendance. Recentrer le rôle du Ministère de la Santé sur les missions de pilotage, d'harmonisation, de veille et d'impulsion : définir la politique nationale de Santé et ses grandes orientations, mise en œuvre de la péréquation financières régionale, tenant compte des spécificités territoriales et des indicateurs de santé.*

Un financement à finalité vertueuse, sécurisante et responsabilisante

- *Ne plus faire des autorisations d'activités le seul critère d'allocation des financements. La contractualisation entre acteurs de statuts différents doit être stimulée, incitée et valorisée.*
- *Sanctionner les comportements anti-partenariaux.*

Pour Marie-Sophie Desaulle, Présidente de la FEHAP : « *La crise sanitaire a révélé les forces et les faiblesses de notre système de soin et d'accompagnement. C'est dans notre triple responsabilité de fédération employeur, d'éclaireur et d'appui de nos adhérents, que nous devons donner du sens, apporter une vision. Nos propositions vont dans le sens d'une politique de Santé qui protège, qui soigne et qui accompagne. Nous avons besoin d'une nouvelle politique qui développe les solidarités. Pour qu'elle puisse voir le jour, nous devons lever des freins, pour donner plus de souplesse aux acteurs, leur permettre d'innover, de travailler ensemble, en confiance et en responsabilité. La crise nous a prouvé que c'était possible* ».

L'ensemble des propositions de la FEHAP est disponible ici : <https://bit.ly/2BC33en>

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –
maryse.dewever@fehapa.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehapa.fr - 01 53 98 95 44

La FEHAP, fédération de référence du secteur privé solidaire en Santé, rassemble plus de 4 800 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Leurs 280 000 professionnels représentent près de 12% des emplois salariés de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ensemble, ils garantissent chaque année à plus de 2,5 millions de personnes un égal accès aux soins et à l'accompagnement, quel que soit l'âge, le handicap, la pathologie ou la situation sociale.



Le secteur privé solidaire en Santé, c'est :

1,3M  de personnes hospitalisées	43,3%  de l'offre nationale d'hospitalisation à domicile	21%  des hospitalisations dans un établissement SSR
138 000  personnes âgées accueillies et accompagnées	11 000  adultes en difficulté sociale accueillies et accompagnés	20%  de l'offre nationale pour les personnes âgées
80 000  adultes en enfants en situation de handicap accueillis et accompagnés	35%  de l'offre nationale de dialyse	17%  de l'offre nationale pour personnes en situation de handicap

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –
maryse.deweaver@fehapa.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehapa.fr - 01 53 98 95 44